

Compte rendu conseil municipal

Séance du 09 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 09 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MANIZAN Pauline, MICHAUD Cédric, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Etait absent :** M. PAYANT Laurent, qui a donné procuration à M. BOUILLER Dominique
- Monsieur BOUILLER Dominique est nommé secrétaire de séance.
- Le compte rendu de la séance du 23 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

PROJETS DE TRAVAUX 2022 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Messieurs Paul PETITBOUT et Vincent DEGOUTTE exposent les projets de travaux pour l'année 2022 et les demandes de subventions à faire auprès du Conseil Départemental de la Loire au plus tard le 31 décembre 2021 :

- Voirie 2022 :

Le projet concerne des travaux à réaliser sur le chemin d'accès au hameau du Munet (VC 107) et sur le chemin allant du Munet au hameau des Grapiauds (VC 109). L'EURL BORDELET TP a chiffré ces travaux à 60 000 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que des travaux soient réalisés sur ces 2 chemins, approuvent le devis de l'EURL BORDELET TP de 60 000 € H.T., sollicitent une subvention de 36 000 € (soit 60 % du montant H.T. des travaux) auprès du CD42 au titre de l'enveloppe de voirie 2022.

- Sécurisation des abords du cimetière, aménagement et signalisation :

Ce projet comprend :

. la sécurisation des abords du cimetière par l'aménagement et la délimitation de voies, de places de stationnement ... chiffrée par l'entreprise EIFFAGE à 11 165,41 € H.T.

. la pose de signalisation aux abords de la salle des fêtes et aux intersections de plusieurs voies communales

Un devis pour la fourniture de panneaux de signalisation a été chiffré par la société PROZON à 773,05 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces travaux et acquisitions à réaliser, approuvent les 2 devis présentés, d'un montant total H.T. de 11 938,46 €, sollicitent une subvention de 60 %, soit 7 163,07 €, auprès du CD42, au titre des Amendes de Police



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON
Tel : 04 77 65 54 56

- Travaux dans les bâtiments communaux et espace communal :

Monsieur le Maire rappelle les problèmes concernant le chauffage de la salle des fêtes. Il expose aussi que la sacristie de l'église nécessite d'importants travaux de réhabilitation. Il rappelle qu'un poteau à incendie a été installé « chemin des 2 eaux » par la société SAUR lors des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable.

Il présente les devis suivants :

. remplacement du chauffage de la salle des fêtes par du matériel électrique soufflant	
devis BENETIERE Romain	4 550,00 € H.T.
. réhabilitation de la sacristie :	
électricité : devis BENETIERE Romain	705,00 € H.T.
plâtrerie : devis GARDANT Nicolas	1 696,15 € H.T.
remplacement d'une fenêtre : devis SARL SAUVEUR	1 050,00 € H.T.
. installation d'un poteau d' incendie fact SAUR	<u>1 855,14 € H.T.</u>
Total	9 856,29 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal décident la réalisation des travaux cités ci-dessus, approuvent les devis d'un montant total de 9 856,29 € H.T., sollicitent une subvention de 5 913,77 € (soit 60 %) auprès du CD 42 au titre de l'enveloppe de solidarité 2022.

- Acquisitions et aménagements divers :

Monsieur le Maire expose :

qu'il a été nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de mise en conformité dans la salle des fêtes : VMC, installations électriques, mesures de contrôle du chauffage et réglages.

que l'achat de matériaux de carrières a permis à l'employé communal d'effectuer l'entretien régulier des chemins ruraux

Il propose

que du matériel permettant l'entretien des espaces verts et des chemins soit acheté (souffleur, tronçonneuse et taille haies)

que des modifications soient apportées sur le matériel informatique du secrétariat de la mairie afin de le rendre plus performant

Il donne connaissance des factures et devis suivants :

Déplacement des interrupteurs de la salle des fêtes : factures BENETIERE Romain	111,00 € H.T.
Intervention sur le chauffage de la salle des fêtes (2 fact DESBENOIT)	991,84 € H.T.
(1 fact DESSERTINE pour la VMC)	645,00 € H.T.
Achat de matériaux (4 fact CCR)	388,56 € H.T.
Acquisition de matériel pour le service technique	
Souffleur fact CEDRE Motoculture	220,83 € H.T.
Tronçonneuse devis CEDRE Motoculture	374,17 € H.T.
Taille haies devis CEDRE Motoculture	341,67 € H.T.
Intervention sur le matériel informatique du secrétariat	1 380,83 € H.T.
devis BALLET informatique	

total 4 453,90 € H.T.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON
Tel : 04 77 65 54 56

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces travaux et acquisitions d'un montant total H.T. de 4 453,90 € H.T., sollicitent une subvention auprès du CD42 de 2 672,34 €, soit 60 %, au titre de l'enveloppe de solidarité 2022.

- Aménagements en centre bourg :

Monsieur le Maire propose que des aménagements soient réalisés en centre bourg : la fourniture et la pose de toilettes, type « toilettes sèches », l'agencement du local de l'ancienne bascule pour le transformer en « boîte à lire », la réfection du plancher de l'ancienne bascule et l'acquisition de mobilier urbain.

Il donne connaissance des devis suivants :

Fourniture et pose de toilettes	devis SCOP SANISPHERE et SITERRE	13 860,00 € H.T.
Agencement du local de l'ancienne bascule communale	devis BONNEMAISON	4 156,26 € H.T.
Réfection du plancher de l'ancienne bascule	devis GAY Adrien	2 690,00 € H.T.
Acquisition de mobilier urbain		<u>2 610,95 € H.T.</u>
		Total 23 317,21 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal décident la réalisation des travaux énumérés ci-dessus, approuvent des différents devis d'un montant total H.T. de 23 317,21 €, sollicitent une subvention de 11 658,60 €, (soit 50%), auprès du CD 42 au titre de l'enveloppe territorialisée 2022.

- Assainissement collectif

3 demandes de subventions seront déposées auprès du CD42 au titre de l'AAP « eau et milieux aquatiques »

. études complémentaires (mise à la côte des regards, passage de l'ITV, relevé topographique, honoraires du Bureau d'Etudes) : devis estimatifs de 47 171,06 €, subvention sollicitée 23 585,53 € (soit 50 %)

.. rénovation du réseau : devis estimatif de 140 000 € H.T., subvention sollicitée 56 000 € (soit 40 %)

. réhabilitation de la station d'épuration (STEP) : 439 700 € H.T., subvention sollicitée 50 000 € (montant plafonné quelque soit le montant des travaux à réaliser)

Une demande de subvention sera également transmise à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

QUESTIONS DIVERSES

. Application des 1607 h de travail dans la fonction publique : Un projet de délibération, transmis au Centre de Gestion 42. Un avis favorable, avec quelques réserves, a été émis par le Comité Technique Intercommunal. Une délibération tenant compte de ces réserves sera rédigée et transmise au Centre de Gestion 42.

. Admission en non valeurs d'un titre de recettes : A la demande de la Trésorerie, une annulation d'un titre de recettes, d'un montant de 86,25 € est validée.

. Animations de fin d'année :

. la fête des illuminations sera organisée le samedi 11 décembre, en commun avec le Comité des Fêtes

. la fête de Noël organisée par le Sou des Ecoles est annulée.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

. le 17 décembre, une fête de Noël aura lieu dans chaque classe. Paul PETITBOUT, Michel BADAUD et Yves GAUDARD y participeront.

. le vin d'honneur de fin d'année prévue le 17 décembre 2021 réunissant les élus, le personnel, les conjoints est à ce jour maintenu.

. Nous ne savons pas encore si nous aurons l'autorisation d'organiser la cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal.

. Monsieur THOMAS, locataire de la commune, quittera son logement le 31 janvier prochain.

. CCAS :

. l'après-midi détente prévu le 15 décembre prochain est annulé.

. Le colis des Anciens sera distribué le samedi 18 décembre par les membres du CCAS et l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

